

ARRETE N°UCA-2019-378

PORTANT PRISE DE FONCTIONS
DU DIRECTEUR DE L'IUT DE CLERMONT-FERRAND
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu les statuts de l'IUT de Clermont-Ferrand ;
Vu l'élection de Monsieur Olivier GUINALDO en qualité de Directeur de l'IUT de Clermont-Ferrand, par le conseil de l'IUT de Clermont-Ferrand, en date du 18 juillet 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Olivier GUINALDO, élu Directeur de l'IUT de Clermont-Ferrand, exerce ses fonctions à compter du 19 juillet 2019.

Article 2 :

Le Directeur général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 juillet 2019.

*Pu
délégation*
Le Directeur Général des Services

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,
Le Directeur Général des Services

François PAQUIS



Mathias BERNARD, Président

Le Président de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 22 JUL. 2019

- Publié le 22 JUL. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.